



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E176330

VALABLE JUSQU'AU 21/03/2024

ÉDITÉ LE 31/05/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/02/2016

Forme juridique : SASU

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MEAUX 798689956

Siret : 798 689 956 00034

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2130604

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 00000107723080004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 00000107723080004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : FLUIDE BATIMENT

88 AV DE L EUROPE - LOT 17  
77184 EMERAINVILLE

Téléphone : 01 64 21 14 23

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@fluide-batiment.com

Responsabilité légale :

RODRIGUES DE JESUS MANUEL PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	21/03/2023
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	21/03/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	21/03/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	21/03/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	21/03/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAINT

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.